

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24/04/08

PRESENTS = R. MAISONNEUVE, M. LAPEYRADE, G. DELAINE, G. LATAPIE, C. LARRIEU, C. MONTARDON, A. LEMAITRE, E. LAFOURCADE, R. LASBATS, A. BOURNAZEL, R.LAFOURCADE.

ABSENTS = 0

SECRETARE de SEANCE = A.BOURNAZEL

Ordre du jour.

Vote du budget 2008.

Prévisions 2008.

Délibérations.

Infos.

Questions diverses.

Présentation du budget 2008.

Fonctionnement équilibré à 233.076,33€. (voir tableau)

Investissement équilibré à 261.513,80€. (voir tableau)

Le budget est équilibré sans augmentation de la part communale des impôts.

L'endettement de la commune est de 14.6%.

Vote : 10 oui et 1 abstention.

Présentation du budget de l' AEP.

Fonctionnement équilibré à 37.956,31€. (voir tableau)

Investissement équilibré à 34.016,99€. (voir tableau)

Vote : 10 oui et 1 abstention.

Travaux école.

M. le Maire informe que nous avons reçu l'accord d'ouverture d'un 3^o poste d'enseignant. De ce fait un permis de construire est déposé afin de transformer une partie du logement du 1^o étage en salle de classe. Nous avons fait venir la société Véritas pour vérifier la partie électrique et nous avons demandé aux services du SDIS de nous conseiller pour la partie sécurité incendie. Le permis nous sera accordé qu'à condition que la commune s'équipe d'une réserve d'eau à moins de 200 m de l'école. Nous allons équiper la commune contre le risque incendie, des devis sont en cours de réalisation.

Les travaux à réaliser pour la salle de classe sont ; mise en état de la pièce, mise en place d'un WC, sécurité au niveau de l'escalier, circuit électrique classe et mise aux normes électriques, peinture dortoir (travaux prévus en 2007), sortie de secours salle de classe maternelle.

Le montant des travaux est de 21663.04€.

Le RPI prendra en compte une partie de la dépense, hors subvention et TVA.

Le montant prévu est de 10500€. Le financement du RPI est basé sur le nombre d'habitant et le nombre d'élèves des communes. La part par habitant est de 39€ et par élève de 664€. Le montant payé par la commune de Labatut est de 37709€.

Réunion du 24/04/08 (suite)

Délibération travaux SDE : M. le Maire propose une délibération afin que le GAEC Champagne puisse effectuer le raccordement électrique pour une station de pompage . Montant des travaux 26000€, la part communale est de 4839.12€ remboursable par le GAEC.

Vote : 11 oui.

INFOS.

La Poste : M. le Maire a effectué un pointage des heures d'ouverture du bureau depuis son élection. La moyenne d'ouverture est de 10H/semaine.

Une convention avait été signée entre La Poste et le Val d'Adour pour l'ouverture du bureau à 18H/semaine. M. le Maire propose de faire un courrier à M. le Préfet et de délibérer afin que La Poste respecte la convention signée. Vote : 11 oui.

Au niveau du canton, 2 bureaux sont en service public ; Labatut et Vidouze.

Les autres bureaux sont en agence communale. M. le Maire appelle tous les conseillers à réfléchir sur la solution à adopter pour conserver l'ouverture du bureau de Poste.

Carte communale : l'enquête publique va démarrer le 19 Mai. La MISA(service de la DDA et DDE) nous fait des difficultés pour conserver des terrains constructibles dans la carte communale.

AEP.

Nous avons des travaux de raccordement à réaliser chemin des Crêtes, afin que les permis de construire soient accordés. Un devis est en cours. Une modification des statuts du syndicat de l'eau de Marciac doit être signée par les communes partenaires ,afin que le syndicat de Marciac puisse nous vendre de l'eau.

Le tableau de commande des pompes va être automatisé, mais un problème sur le câble reliant les pompes au réservoir est survenu ce jour. Ce câble avait été sectionné lors du branchement d'une exploitation.

Subventions associations :

L'association loisirs enfance de Plaisance demande une subvention, 2 enfants de la commune fréquente les activités, l'association demande 190€ par enfant. Le conseil accepte sur le principe de participer mais la somme sera fixée ultérieurement.

M. le Maire informe que les subventions ne seront accordées que sur demande de l'association conformément à la loi, un formulaire est à demander en Mairie.

Mur cailloux, chemin des écoles :

M. le Maire a rencontré Mme COLONEL des Bâtiments de France pour lui demander l'autorisation de monter des agloos pour mettre le mur en sécurité.

Après l'avoir autorisé verbalement, un refus a été signifié lors de la réponse écrite.

M. le Maire a fait mettre la zone en sécurité par une protection en planches.

Réunion du 24/04/08.(suite)

Mur cailloux (suite)

M. le Maire demande à tous les conseillers de réfléchir et d'apporter des solutions pour le maintien en état de l'ensemble du mur du fossé qui traverse le village.

M. le Maire remercie Gilbert Latapie et André Bournazel d'avoir aidé Gérard Aries pour enlever la partie du mur tombée dans le fossé.

ADSL.

Le secrétariat de la Mairie est équipé. Le reste de la commune pourrait être couvert si nous obtenons 500 demandes.

JUNE GADSBY a offert à M. le Maire un tableau, suite au prêt d'une salle de la Mairie.

Fin de la séance.